

Carbon Disclosure Project : les entreprises s'engagent dans la lutte contre le changement climatique

25 octobre 2016 (mis à jour le 27 octobre 2016) - Énergie, Air et Climat

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Carbon-Disclosure-Project-les.html>

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a prononcé le discours d'ouverture de la conférence annuelle du Carbon Disclosure Project (CDP), le mardi 25 octobre au Ministère de l'Environnement, à Paris. A cette occasion, la présidente de la COP21 a souligné l'importance de la prise de conscience par les entreprises des risques du changement climatique et des opportunités de la croissance verte.

Changement climatique : les entreprises s'engagent

Le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), organisation internationale à but non lucratif, créée en 2000, gère la plus importante plateforme de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes. Cette organisation qui est une de la vingtaine d'initiatives sur la finance privée réunit aujourd'hui plus de 5600 entreprises, un millier de plus qu'avant la COP21. Le CDP et Accenture ont collaboré à un rapport mesurant le niveau d'engagement des entreprises françaises et du Benelux en matière de réduction des émissions carbone. Les conclusions de ce rapport ont été rendues publiques, le 25 octobre, à l'occasion d'une cérémonie au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Ce rapport permet de mieux comprendre le positionnement des entreprises dans le contexte d'une future économie peu carbonée.

Pour le compte de ses 827 investisseurs signataires, le CDP a demandé aux 395 plus grandes entreprises cotées en France et au Benelux des informations sur leurs pratiques en matière de gestion des risques liés au changement climatique : gouvernance, stratégie, initiatives, risques et opportunités et montant des émissions de gaz à effet de serre.

« La mise en place d'un cadre réglementaire incitatif est essentiel, pour assurer la mise en œuvre effective des engagements des secteurs privé et financier » a déclaré Ségolène Royal.

Parmi les principaux enseignements du rapport CDP

- Le rapport 2016 montre que la quasi-totalité des entreprises du CAC 40 s'engagent désormais auprès du CDP mais seulement un tiers utilisent un prix interne du carbone.
- La croissance verte est une vraie opportunité : la performance financière des entreprises les mieux notées par le CDP est supérieure à la moyenne.

La mise en place d'un cadre réglementaire incitatif est essentiel, pour assurer la mise en œuvre effective des engagements des secteurs privé et financier. En France, [la loi Transition énergétique pour la croissance verte](#), votée en 2015, exige un reporting climatique obligatoire par les entreprises et les investisseurs.

Des outils d'application pour les entreprises volontaires

Afin d'aider les entreprises à s'engager davantage dans la lutte contre le changement climatique, Ségolène Royal a énuméré les différents outils mis en place pour les entreprises.

- le label « transition énergétique et écologique pour le climat » lancé pendant la COP21. Il met en exergue les fonds d'investissement contribuant à la réalisation des objectifs climatiques. En six mois, 9 fonds ont déjà été labellisés, représentant plus d'un milliard d'euros en gestion, dépassant ainsi objectif fixé pour la première année.
- le Prix international du meilleur Investisseurs pour le climat lancé en juin 2016 a permis de faire candidater 30 entreprises en provenance du monde entier, de l'Australie aux Etats-Unis.
- A la fin de l'année, un label de « financement participatif pour la croissance verte » sera lancé.

Ségolène Royal a conclu son intervention par l'annonce des entreprises récompensées pour avoir obtenu la meilleure note carbone du CDP : 14 entreprises Françaises et 7 entreprises du Benelux.